

Velleron vient d'accueillir une nouvelle installation de laverie Wash.me, c'est la 42e en Vaucluse



Cette nouvelle installation de laverie Wash.me se trouve 1, Clos de l'Angeli à Velleron, chez <u>Velleron Utile</u>. C'est le 42^e espace laverie de la marque en Vaucluse.

Wash.me a parié sur un concept innovant prenant en compte l'Accessibilité ; La simplification d'utilisation ; La grande capacité et la rapidité ; La lessive incluse ; L'écologie et l'efficacité énergétique,



mais surtout... Les changements d'usage.

Des kiosques accessibles en permanence

En effet, les espaces Wash.me sont installés en plein air, dans des lieux de grande affluence, accessibles à toute heure, même en dehors des horaires d'ouverture des commerces. Simplicité d'utilisation : Avec un écran tactile intuitif et un système de paiement simple (carte bancaire et espèces), pour une intervention utilisateur facilitée avec une notification par SMS à la fin du cycle de lavage. Grande capacité : Les machines peuvent traiter des charges allant jusqu'à 20 kg, équivalant à trois lessives domestiques, rendant ainsi le lavage de grandes pièces comme des couettes ou des tapis très pratique. Lessive incluse : Plus besoin d'apporter sa propre lessive, la marque fournit une lessive professionnelle certifiée Ecolabel et hypoallergénique. Rapidité : Les cycles de lavage se déroulent en 30 minutes. Écologie et efficacité énergétique : Les machines consomment 50 % d'eau et 15 % d'électricité en moins par rapport à une machine domestique et produisent une partie de l'énergie nécessaire à leur fonctionnement.

Plus d'un million de clients et plus de 15 000 tonnes de linge lavé

En 2024, 1 036 672 clients ont utilisé les laveries automatiques pour 15 361 tonnes de linge lavés en région Sud-Paca. Alors que ces services étaient autrefois utilisés principalement par des personnes non dotées de machine à laver, de nouveaux besoins émergent, avec l'augmentation d'articles volumineux à laver tels que les duvets, couettes, oreillers que les machines domestiques ne peuvent souvent pas traiter et avec des périodicités accrues comme la période de vacances ou lors des changements de saison. Egalement, environ 15 % des utilisateurs se rendent en laverie à la suite d'une panne de leur machine à laver domestique pour lequel le délai moyen de réparation est de quatre jours.

Conjoncture économique

Enfin, dans un environnement économique marqué par l'inflation, certaines familles choisissent de retarder l'achat d'une nouvelle machine à laver lorsqu'elle tombe en panne. Plutôt que d'engager immédiatement cette dépense, elles optent pour les laveries automatiques, leur permettant de gérer leur. Ce phénomène traduit une évolution des comportements de consommation, où les ménages privilégient des solutions flexibles et accessibles.

Locations de courte durée

Le développement des locations de courte durée, telles que les logements AirBnB, contribue également à cette tendance. Les professionnels de l'entretien ou propriétaires de ces biens trouvent dans les laveries automatiques de grandes capacités une réponse à leur besoin en lavant et séchant tous les draps en moins d'une heure, ils peuvent remettre leurs logements en location plus rapidement sans gérer un stock important de linge.

À propos de Wash.me

Wash.me est une filiale de Me Group, leader mondial des services automatiques, déjà célèbre pour ses cabines photos Photomaton®. Depuis 2012, Wash.me innove dans le domaine des services de proximité en proposant des laveries automatiques extérieures, pratiques et écologiques. Aujourd'hui, avec plus de 3 500 unités en France, Wash.me se positionne comme une référence incontournable dans le domaine de



la laverie en libre-service.

Marseille : nouveau tour de vis pour les locations saisonnières



Dans nombre de villes ayant quelques prédispositions touristiques c'est le ras-le-bol. Le nombre de locations saisonnières augmente de manière exponentielle, les prix de l'immobilier flambent, les habitants ne peuvent plus se loger. C'en est trop pour les maires concernés, qui pour marquer les esprits, procèdent à l'arrachage des boîtes à clés de ces logements, qui s'incrustent sur le mobilier urbain des villes. Tout un symbole.



Sous l'impulsion de son maire , Benoît Payan, qui en avait fait une promesse électorale, la ville de Marseille vient d'annoncer un durcissement des conditions d'exercice pour ses meublés touristiques. Le nombre de jours de location autorisés, pour les propriétaires de résidences principales, passe de 120 à 90 jours par an. Cette récente décision fait suite à l'application, il y a quelques mois, du principe de compensation pour les résidences secondaires. Les propriétaires qui mettent en location saisonnière une résidence secondaire ont obligation de proposer sur le marché traditionnel un bien de surface équivalente. En 2023, on recensait dans la cité phocéenne 13 000 meublés touristiques, dont 55 % en résidence secondaire. Leur nombre a été en progression de 45 % sur un an. Cette croissance exponentielle on la doit au développement des plateformes de réservation comme Airbnb et autres consœurs.

Dans les campagnes, les chambres d'hôtes sont une vraie opportunité pour le tourisme local

Si on peut être hostile à cette tendance actuelle et exaspérante de vouloir tout encadrer et réguler, il faut bien admettre qu'il est nécessaire de mettre un peu d'ordre dans tout cela. A minima, apporter quelques garanties pour que nos villes restent des lieux de vie vivables et logeables pour le plus grand nombre. Mais de l'autre côté de la médaille, ces locations peuvent constituer des compléments de revenus nonnégligeables pour beaucoup de foyers. Et en particulier dans les circonstances économiques actuelles. Il ne faudrait pas non plus négliger les dépenses effectuées par les touristes (restaurants, commerces, musées...) ou encore les taxes de séjour collectées par les municipalités (4,2 M€ pour Marseille). L'augmentation des capacités d'accueil apportées avec AirBnB a largement participé au développement de l'activité touristique de nombreuses villes et sans vraiment impacter l'industrie hôtelière. Dans les campagnes, là où les hôtels traditionnels ne trouveraient pas de rentabilité, les chambres d'hôtes sont une vraie opportunité pour le tourisme local.

Vouloir réguler c'est faire les bons choix, prendre des mesures qui soient équilibrées. Ainsi il n'est pas sûr que la réduction du nombre de jours de locations pour les résidences principales vienne résoudre la crise du logement ou faire baisser les prix de l'immobilier. Ce qui n'est pas forcément le cas des résidences secondaires. Tout est dans la nuance...

Airbnb, 'Pas de tolérance sur les boîtes à clef



apposées dans l'espace public', mais la plateforme défend son business



L'Echo du Mardi a été contacté par Airbnb en réponse à l'article paru ici. Voici le message de la plateforme de meublés de location de courte durée : «Airbnb n'a aucune tolérance s'agissant des boîtes à clefs apposées dans l'espace public, et soutient l'action des pouvoirs publics dans leur lutte contre cette pratique illégale, en informant régulièrement la communauté d'hôtes de cette interdiction.» La plateforme dit «soutenir la mise en place de règles proportionnées et souhaiter travailler avec la ville d'Avignon à la mise en place de mesures efficaces et ciblées permettant un juste équilibre entre logement et tourisme abordable dans les territoires où des mesures s'avèrent nécessaires.»

«Limiter la capacité des familles à louer leur résidence principale un bien dans lequel elles vivent et qu'elles louent occasionnellement pour payer leurs charges, n'aura aucun impact sur l'offre de logement disponible, renchérira le coût des séjours et pénalisera in fine les commerces locaux. D'autres outils à la main des maires existent, à l'instar des quotas, permettant de cibler les investisseurs et de trouver un



juste équilibre entre logement et tourisme abordable dans les quartiers où des mesures s'avèrent nécessaires.»

Les réglementations

«Airbnb accueille favorablement les réglementations locales proportionnées, et soutient déjà plusieurs centaines de villes françaises, dont Avignon, à faire appliquer les règles telles que : L'obligation pour les hôtes d'afficher un numéro d'enregistrement sur leur annonce ; La plateforme fournit à Avignon un accès au portail des villes, lui permettant de supprimer les annonces qui ne respecteraient l'obligation d'enregistrement.»

Airbnb vient de lancer le Portail d'Accès National aux Données Airbnb pour les villes françaises.

«Ce portail donne accès à un ensemble de données et tendances observées par la plateforme, afin de mieux appréhender les flux touristiques comme l'activité des hôtes, d'évaluer les bénéfices de la location meublées touristique localement, et de visualiser la part de meublés de tourisme dédiés à la courte durée au sein de chaque quartier.»

Umih 84, Vent debout contre les locations saisonnières de courte durée depuis 2015

Un outil de précision

«Ce nouvel outil d'information permettra aux villes de définir des réglementations locales et proportionnées, ciblant les meublés de tourisme dédiés, à l'échelle de chaque quartier. L'accès au portail et ses données est limité aux élus locaux et au personnel autorisé des collectivités locales.»

Sensibilisation de la communauté aux règles

«S'agissant des boîtes à clefs, le spécialiste de la location met à disposition des hôtes et voyageurs un hub réglementaire rappelant les règles <u>ici</u>. Afin d'encourager l'accueil en personne – plébiscité par de nombreux voyageurs, Airbnb a également lancé, l'année dernière le réseau de co-hôtes, pour s'occuper de l'hébergement.»

Un règlement drastique contre-productif?

«Les règles drastiques ne permettent pas de résoudre les problèmes de logement. Selon_Oxford Economics, l'interdiction de facto des locations de résidences secondaires en courte durée, n'a pas réussi à freiner la hausse moyenne des loyers et des prix de l'immobilier. Depuis 2017, les loyers ont augmenté de 21 %, tandis que le prix de l'immobilier a augmenté de 15 %. L'introduction de ces mesures coïncide avec une augmentation des coûts des hébergements touristiques, le prix moyen d'une nuit d'hôtel à Paris ayant augmenté de 77 % en six ans.»

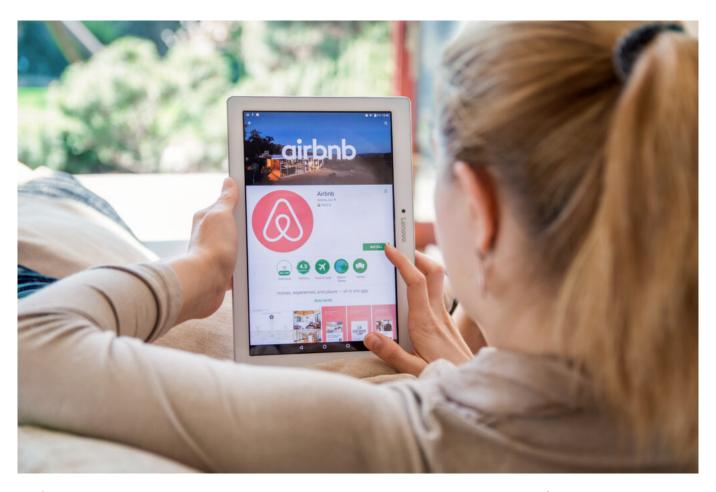
Quelques données sur Avignon

«A Avignon, la plupart des hôtes sur Airbnb louent leur propre bien - résidence principale,



secondaire. Les hôtes de la plateforme, en Vaucluse, ont gagné, en moyenne, 3 400€, en proposant leur hébergement sur la plateforme en 2023. Selon une étude <u>Deloitte</u>, en 2023, les locations de courte durée ont généré plus de 377M€ de retombées économiques en Vaucluse et 2,8 millions de nuitées ont été effectuées par des voyageurs sur les plateformes. Ces voyageurs séjournant dans des locations de courte durée auraient soutenu plus de 5 500 emplois locaux.

Locations Airbnb en copropriété : l'étau se resserre...



Maître Lionel Fouquet nous rappelle que pendant de nombreuses années, il suffisait de se reporter au règlement de copropriété pour considérer la question, étant précisé que 2

Ecrit par le 1 décembre 2025

situations pouvaient se présenter :

- La clause d'habitation bourgeoise stricte qui autorise uniquement un usage d'habitation des lots au sein de l'immeuble.
- La clause d'habitation bourgeoise simple qui autorise en plus de l'usage d'habitation, un usage permettant l'exercice d'une profession libérale, et ce, à l'exception des activités commerciales.

La jurisprudence considérait que les locations saisonnières n'étaient prohibées que dans le premier cas, la clause d'habitation bourgeoise stricte. De plus en plus, force est de constater que ce principe est battu en brèche, et que même en présence d'une clause simple, ou mixte, la location saisonnière se voit interdite au sein des copropriétés.

1. Plusieurs arguments sont soulevés pour y parvenir et au premier chef celui de l'esprit même de l'occupation bourgeoise de l'immeuble.

La Cour d'appel de PARIS considère dans un arrêt rendu le 15 juin 2016 n°15/18917 que si la location meublée n'était pas en elle-même, « contraire à la destination bourgeoise d'un immeuble, le caractère commercial de la location de meublés touristiques la rendait incompatible avec une telle destination ».

Plus récemment, la Cour de cassation a statué le 8 mars 2018 (RG n°14-15864), que la rotation de courtes périodes de location dans des « hôtels studios meublés » n'est pas compatible avec la destination d'un immeuble à usage d'habitation, avec possibilité d'usage mixte professionnel-habitation et à l'exclusion de toute activité commerciale, dès lors que le règlement de copropriété traduit une volonté de stabilité des occupants.

Ainsi, la jurisprudence tend de plus en plus à privilégier le caractère résidentiel de l'immeuble, même si sur ce point certaines juridictions continuent à faire de la résidence.

Par exemple, dans un arrêt rendu le 13 décembre 2017, la cour d'appel de Pau a indiqué que la location meublée de courte durée « pourrait difficilement être prohibée dans une zone touristique comme Anglet où de nombreux logements bourgeois sont loués à la semaine pendant la saison d'été »

2. L'autre argument retenu pour faire opposition aux locations saisonnières de courte durée est celui de la commercialité de l'activité.

Cette commercialité peut se déduire notamment des services annexes proposés en marge de la location :

« Une location en meublé n'est pas, en elle-même, contraire à la destination bourgeoise d'un immeuble, à moins qu'elle ne s'exerce pour des locations de courte durée avec fournitures de services annexes (ménage, fournitures de literie, transferts vers l'aéroport) qui apparentent cette exploitation à une activité commerciale et non plus civile, étant observé que si l'activité de loueur en meublé est juridiquement de nature civile, elle est fiscalement de nature commerciale, étant imposée au titre des bénéfices industriels et commerciaux, en sorte que c'est sans abus ni dénaturation que le syndicat fait valoir que l'activité exercée par la SCI Saint-Honoré Lodge est contraire, dans l'esprit et dans les faits, aux prohibitions du règlement de copropriété »

CA Paris, 15 juin 2016, n° 15/18917

Cette commercialité peut également se déduire du contexte : la forme sociale du loueur, l'ampleur de la location, etc.



Ainsi par exemple:

« Ayant constaté que la société [...] se livrait à une activité commerciale de location à la journée ou à la semaine d'appartements et de studios et retenu, appréciant souverainement la destination de l'immeuble, que le règlement de copropriété de la résidence des Pins réservait les bâtiments à l'usage exclusif d'habitation et que l'utilisation des locaux à titre professionnel était autorisée sous réserve que l'activité professionnelle ait été exercée dès l'origine, dans des locaux annexes à ceux servant à l'habitation du propriétaire, ce qui excluait que les appartements soient utilisés au titre d'une activité commerciale, la cour d'appel a pu en déduire qu'il devait être fait interdiction à la société [...] de louer ses lots privatifs ou de les faire occuper par sa clientèle, alors que celle-ci ne précise pas, concrètement, en quoi la mesure d'interdiction la priverait objectivement de la substance même de son droit de propriété sur ses lots. » Cass. 3e civ., 27 févr. 2020, n° 18-14.305.

3. Enfin, les dernières jurisprudences en date viennent vider de leur substance la distinction clauses d'habitation bourgeoise mixte / stricte, considérant qu'en toute hypothèse le syndicat peut agir sur la base des troubles anormaux de voisinage, depuis qu'il y a été autorisé par la Cour de Cassation (Civ 3e, 11 mai 2017, 16-14339).

Les décisions sont de plus en plus nombreuses en ce sens.

La Cour d'appel de Paris a pu juger que « la location d'appartements meublés à titre professionnel, pour de courtes périodes, tant par son exercice à titre commercial dans des appartements qui excluaient l'activité commerciale que par la durée limitée de la location confirmée notamment par la production d'un contrat pour quatre nuits générant une rotation importante du nombre de locataires, aggravée par le fait que le copropriétaire bailleur se réservait la faculté de louer l'ensemble des 4 lots soit deux studios, un deux pièces de façon groupée jusqu'à 14 personnes, est incompatible avec la clause d'occupation bourgeoise stipulée au règlement de copropriété » (CA Paris, Pôle 4, ch 2, 11 septembre 2013, n°11/12572).

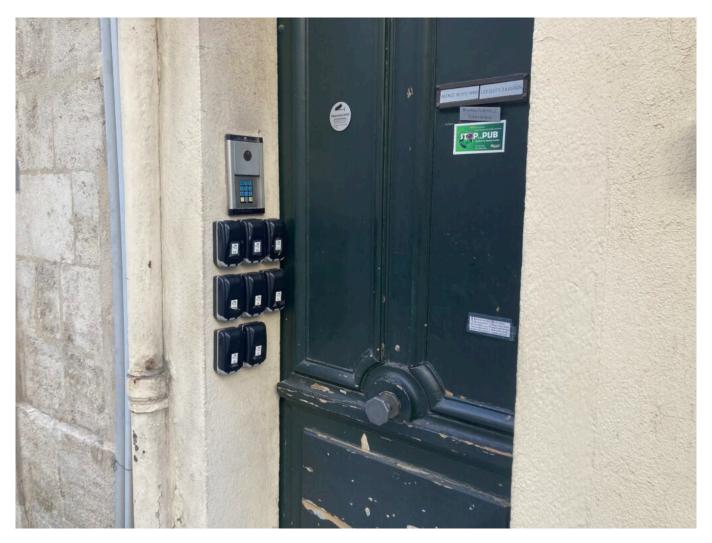
Également la Cour d'appel de Pau :

- « Il y a lieu cependant de considérer que l'activité litigieuse contrevient :
- par son caractère permanent, à l'interdiction d'affecter les appartements à la location en meublé qui n'est autorisée par le règlement de copropriété qu'à titre exceptionnel et temporaire,
- par la multiplicité et la rotation élevée des occupants à l'exigence de stabilité et de quiétude propre à l'occupation bourgeoise de l'immeuble fixée par le règlement de copropriété. » CA Pau, 1re ch., 20 mai 2020, n° 18/00052.

Dans ces conditions, force est de constater qu'une action judiciaire menée par le syndicat des copropriétaires semble aujourd'hui permettre de faire constater et prononcer par le juge l'interdiction dans la copropriété de la location meublée de courte durée et d'enjoindre, sous astreinte, les personnes s'adonnant à ces activités d'y mettre fin.



Les règles pour les locations touristiques font débat



Comment prendre des décisions qui soient justes et équilibrées ? Cette question les élus, quelque-soit le mandat, se la posent tous les jours (en tout cas on l'espère). Le projet de loi sur la régulation des locations touristiques de courte durée, actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale et au Sénat, en est une belle illustration.

Tout d'abord quelques données pour comprendre l'importance du sujet. En France, sur la plateforme AirBnB, et rien qu'elle, environ 750 000 logements sont proposés en location saisonnière. Dans le Vaucluse, c'est plus de 15 000 logements et 2 200 sur la seule ville d'Avignon. Côté hôtels, on recense



dans le département, 216 hôtels et près de 7 000 chambres (source INSEE), soit deux fois moins que l'offre AirBnB. Ca fixe les choses.

Cette offre participe activement au développement de l'attractivité touristique du territoire

La première réaction pourrait consister à se dire que si l'offre non-professionnelle est aussi importante c'est que celle des professionnels n'est sans doute pas suffisante. Et qu'en définitive cette offre participe activement au développement de l'attractivité touristique du territoire. Il faut ajouter, et la précision est importante, que les locations saisonnières constituent pour les particuliers qui en proposent un complément de revenu non négligeable. Une récente étude réalisée par le Cabinet Asterés montre qu'en 2022, un particulier a gagné avec AirBnB en moyenne 3 916 €, soit un gain de pouvoir d'achat de 6,6 %. Appréciable en ces temps d'inflation.

Il ne faudrait pas non plus que cette inflation locative puissent mettre en difficulté l'industrie hôtelière

D'un autre côté, on ne saurait accepter que sur certaines zones touristiques le prix de l'immobilier flambe à cause du développement important du nombre de locations saisonnières et que les locaux ne puissent plus se loger. Cas des zones de montagne et des stations de ski, entre autres. De la même manière, il ne faudrait pas non plus que cette inflation locative puissent mettre en difficulté l'industrie hôtelière qui est un important pourvoyeur d'emplois. Dans la région PACA le tourisme c'est 124 000 emplois dont plus de la moitié dans l'hébergement et la restauration. De plus, il n'est pas juste que ces hébergements ne soient pas déclarés et qu'à minima les villes n'en perçoivent pas la taxe de séjour. Donc une forme de régulation (et d'égalité de traitement) s'impose et c'est le rôle du législateur.

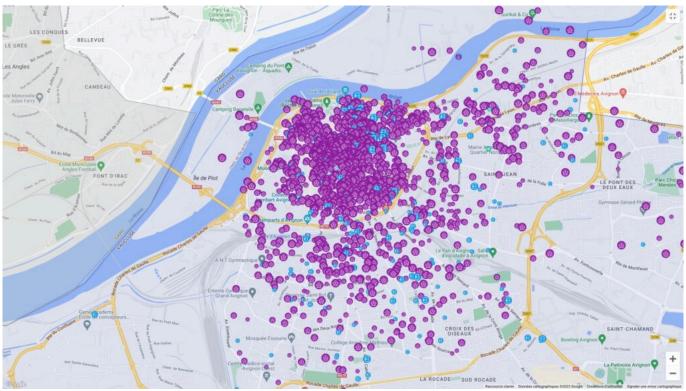
Aujourd'hui, une proposition de loi sur la régulation des activités touristiques de courte durée est en cours de discussion

Une première étape a été franchie il y a quelques mois avec la limitation à 120 jours de location par an et une déclaration facultative auprès des mairies. Aujourd'hui, <u>une proposition de loi sur la régulation des activités touristiques de courte durée</u> est en cours de discussion entre l' Assemblée Nationale et le Sénat. Il s'agit de donner aux communes d'avantage de moyens pour réguler cette question. Il est clair que la situation dans le Var n'est pas tout à fait la même que dans le Vaucluse!

Dans cette proposition de loi l'abattement fiscal sur les meublés passerait de 50 à 30 % et le plafond de revenus annuels de 77 700 € à 15 000 €. De quoi inciter les bailleurs à faire des locations longue durée. Les maires auraient aussi la possibilité de réduire le nombre de jours de locations à 90 par an. Et la déclaration auprès des mairies deviendrait obligatoire. Les contrevenants s'exposant à des amendes importantes.

Ce texte mis en sommeil avec la dissolution revient sur le devant de la scène. Les mesures qu'il contient sont de nature à mieux réguler le marché mais vouloir continuellement tout réguler par la taxation me laisse toujours autant dubitatif.

Ecrit par le 1 décembre 2025



Le nombre d'annonces Airbnb dans le centre-ville d'Avignon et sa proche périphérie, allant d'une chambre chez l'habitant à un logement meublé complet © capture écran DR (septembre 2023)

Trop de locations Airbnb à Avignon ? Le collectif citoyen Wocon s'inquiète



Ecrit par le 1 décembre 2025



Sur la plateforme de location d'hébergement touristique chez les particuliers <u>Airbnb</u>, le Vaucluse est parmi les départements français les plus sollicités. A l'approche du célèbre Festival d'Avignon, la Cité des papes va attirer de nombreux touristes. Le collectif citoyen <u>Wocon</u> s'est penché sur le sujet et émet une interrogation : comment ces locations affectentelles les habitants et les quartiers d'Avignon ?

L'une des premières destinations oeunotouristiques sur Airbnb, en 4° position du top 10 des départements affichant les plus hauts revenus pour les hôtes du patrimoine Airbnb... Le Vaucluse dispose d'une belle place sur la plateforme de location d'hébergement touristique chez les particuliers. Et c'est Avignon qui a reçu le plus important montant de taxe de séjour reversé par Airbnb dans le département l'an dernier. Un phénomène grandissant auquel le collectif citoyen vauclusien Wocon s'est intéressé.

Lire également : 'Taxe de séjour : ce que reverse Airbnb en Vaucluse'

Dans sa dernière vidéo intitulée « A Avignon, Airbnb tue les quartiers ! », le collectif dénonce l'envahissement de ce type de locations et interroge sur ses effets sur les Avignonnais. Wocon signale notamment la pénurie de logements au sein de la Cité des papes, surtout l'été en centre-ville. « Doit-on se féliciter qu'Avignon soit la première destination Airbnb de Vaucluse, la sixième au classement régional, et dans le top 20 national ? », questionnent les membres du collectif.

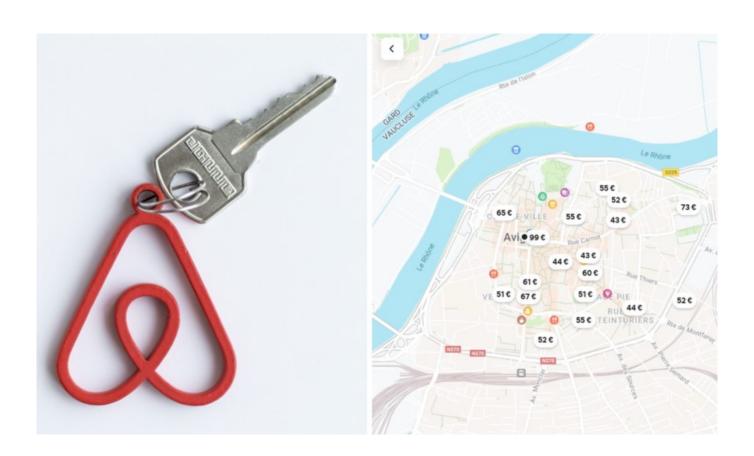


Ce n'est pas la première fois que le collectif s'intéresse à un sujet qui touche de près les Avignonnais. Il avait notamment évoqué la Liaison Est-Ouest (LEO) dans la vidéo 'La LEO, chronique d'une catastrophe annoncée', ou encore l'utilisation du vélo au sein de la Cité des papes dans la vidéo 'Le vélo à Avignon : place au REV!'. en ce qui concerne la dernière vidéo du collectif portant sur les locations Airbnb, elle fera l'objet d'une projection-débat ce mercredi 28 juin.

Mercredi 28 juin. 20h. Fenouil à vapeur. 145 Rue Carreterie. Avignon.

V.A.

Taxe de séjour : ce que reverse Airbnb en **Vaucluse**





Sans surprise, c'est Avignon qui a reçu l'an dernier le plus important montant de taxe de séjour reversé par Airbnb. Après avoir reversé plus de 400 000€ de taxe de séjour à la ville d'Avignon en 2021* la plateforme de location d'hébergement touristique chez les particuliers créée en 2007 à San Francisco a versé plus de 570 000€ à la cité des papes en 2022**.

La cité des papes devance très largement les autres communes vauclusiennes du top 5 à bénéficier de cette manne : l'Isle-sur-la-Sorgue (150 000€), Gordes (100 000€), Apt (50 000€) et Cavaillon (50 000€).

Les villes du Sud où les voyageurs ont le plus contribué

A l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Airbnb a reversé au total plus de 26,7M€ aux communes régionales.

Ce reversement de la taxe de séjour a ainsi principalement profité à Marseille (2,8M€) et Nice (2,4M€) - voir aussi paragraphe suivant. Arrivent après Cannes (1,8M€), Antibes (860 000€), Aix-en-Provence (820 000€), Saint-Raphaël (580 000€) et Avignon qui se classe en 6e position régionale.

Ce top 15 de Paca est ensuite complété par Hyères (530 000€), La Ciotat (490 000€), Toulon (390 000€), Cassis (390 000€), Fréjus (380 000€), Sainte-Maxime (380 000€), Arles (350 000€), Saint-Tropez (340 000€) et Menton (340 000€). Par ailleurs, pour comparatif Montpellier et Nîmes ont reçu respectivement 1,1M€ et 310 000€ sur cette période.

Toutes ces villes de la Région Sud figurent dans le dans le top 50 des villes françaises qui ont reçu le plus important montant de la taxe de séjour.

En croissance de 60% en 1 an

Au total, en 2022, Airbnb a reversé plus de 148M€ de taxe de séjour aux communes françaises. Un volume en croissance de près de 60% par rapport à 2021.

Paris reste largement en tête de ce classement avec plus de 24,3M€ en 2022 contre 9,4M€ en 2021). Loin devant Marseille (2,8M€ vs 1,9M€) et Nice (plus de 2,4M€ vs 1,2M€). Ces grandes villes bénéficient ainsi du retour des voyageurs internationaux et des grands évènements, qui attirent de nouveau les voyageurs sur leur territoire.





Le Top 20 des communes françaises concernées par le reversement de la taxe de séjour en France en 2022 par Airbnb.

Reprise du tourisme partout en France

« L'année 2022 marque la reprise du tourisme partout en France, <u>Emmanuel Marill</u>, directeur d'Airbnb France. Elle bénéficie de manière croissante, et ce, chaque année, à une grande diversité de communes. Qu'elles soient situées au cœur ou en périphérie des grandes agglomérations ou dans les campagnes françaises, les municipalités disposent ainsi de moyens supplémentaires pour développer leur offre touristique et promouvoir leur territoire sur le long terme. Ce montant, particulièrement significatif cette année, est également une bonne nouvelle pour l'économie française, les entreprises locales et les hôtes Airbnb, qui, grâce à la location de leur bien, peuvent ainsi compléter facilement leurs revenus et faire face à l'augmentation du coût de la vie. »

Ecrit par le 1 décembre 2025

- *Taxe de séjour collectée auprès des voyageurs en France entre le 1er novembre 2020 et le 31 octobre 2021
- **Taxe de séjour collectée auprès des voyageurs en France entre le 1er novembre 2021 et le 31 octobre 2022.

La Fondation du patrimoine et Airbnb lancent le Guide du patrimoine local du Vaucluse





La délégation Provence-Alpes-Côte-d'Azur de la <u>Fondation du patrimoine</u> et le Club de la communauté <u>Airbnb</u> du Vaucluse viennent de lancer le Guide du patrimoine local du Vaucluse afin de (re)découvrir les trésors du département.

Après le lancement de plusieurs Guides du patrimoine local, comme ceux de l'Indre-et-Loire, du Finistère, ou encore de la Gironde, la liste des Guides proposés par la Fondation du patrimoine et Airbnb s'épaissit avec celui du Vaucluse. Châteaux, remparts, jardins et chapelles... Le département vauclusien regorge de bijoux patrimoniaux qu'on ne se lasse pas de découvrir ou de redécouvrir.

Ce guide a pour objectif de mettre en lumière une sélection de lieux patrimoniaux à visiter, souvent méconnus des voyageurs de passage, voire des Vauclusiens eux-mêmes. <u>Disponible gratuitement sur internet</u>, le guide sera également disposé dans les offices de tourisme prochainement.



Dix lieux sélectionnés

Si le Vaucluse possède en son sein bon nombre de lieux qui font honneur à son patrimoine, faire un choix s'est avéré difficile. Seulement dix lieux ont été sélectionnés par un comité composé de membres de la



délégation Paca de la Fondation du patrimoine et du Club de la communauté Airbnb du Vaucluse pour faire partie du guide. Parmi eux : le Château de Thézan à Saint-Didier, la Chapelle du Groseau à Malaucène, ou encore la Porte et les Portails des remparts à Lacoste. Chaque lieu est accompagné d'une description et d'une photo, mais aussi de quelques détails techniques tels que le parking, ou bien l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En plus de ces dix lieux d'exceptions, le guide propose une catégorie 'Recommandations des hôtes sur Airbnb' avec des lieux tout aussi emblématiques du département, dont certains ont déjà une belle réputation parmi les touristes, d'autres sont moins connus.

La préservation du patrimoine

Ce partenariat entre la Fondation du patrimoine et Airbnb n'a pas seulement un but touristique, il représente également l'engagement des deux entités en faveur de la préservation du patrimoine français. À la fin de l'année 2021, la Fondation a lancé le programme 'Patrimoine et Tourisme local', dont Airbnb est le principal mécène avec un soutien de 5,6 millions d'euros. L'objectif de ce programme est de soutenir jusqu'à 200 projets de réhabilitation publics et privés dans toute la France rurale pendant 3 ans. Cela sera bénéfique non seulement pour le patrimoine français en lui-même, mais également pour l'attractivité de ses territoires.

Cette volonté de préserver le patrimoine est également portée par la Mission du patrimoine, déployée par la Fondation du patrimoine et portée par Séphane Bern. La Mission patrimoine a sélectionné 100 projets départementaux en 2022. Chaque projet va recevoir une dotation, dont <u>la Maison du Roi René à Avignon</u> qui présente aujourd'hui une stabilité fragile qui pourrait mettre en danger l'édifice et ses bénéficiaires. Les travaux devraient s'achever fin 2024 ou début 2025.



Ecrit par le 1 décembre 2025



La Maison du Roi René. © Fondation du Patrimoine

Le Vaucluse parmi les 1ères destinations oenotouristiques sur Airbnb



Ecrit par le 1 décembre 2025



<u>Airbnb</u> a récemment introduit une nouvelle manière de rechercher un séjour, centrée autour de catégories, dont la catégorie 'Vignobles'. En France, certaines destinations sont particulièrement populaires auprès des voyageurs recherchant des séjours près des vignes, c'est le cas du Var et du Vaucluse qui arrivent dans les 1ères destinations oenotouristiques sur Airbnb.

En mai, <u>Airbnb</u> a introduit une nouvelle façon de chercher un logement, centrée autour de catégories, dont la catégorie 'Vignobles'.

Depuis le lancement de cette nouvelle fonction de recherche, la plateforme de location de logements a enregistré une hausse de plus de 50% du nombre d'hôtes proposant des hébergements correspondant à la catégorie 'Vignobles', atteignant ainsi plus de 120 000 logements à travers le monde.

Avec 10 000 vignobles visitables répartis partout en France, les visiteurs venus du monde entier peuvent découvrir une diversité de destinations, créant de nouvelles opportunités pour les hôtes locaux.

En France, certaines destinations sont particulièrement populaires auprès des voyageurs recherchant des séjours près des vignes, c'est le cas du Var et du Vaucluse qui arrivent respectivement en première et



seconde position des destinations oenotouristiques sur Airbnb.

Sur Airbnb, les amateurs de séjours d'œnotourisme et de séjours en pleine nature prennent particulièrement le temps de découvrir et d'apprécier cette catégorie d'hébergement : près d'un tiers des séjours dans la catégorie 'Vignobles' ont ainsi une durée supérieure à 7 jours.

Pour les habitants qui peuvent proposer un hébergement près des vignes, cet engouement pour l'œnotourisme est une opportunité de revenus complémentaires. Ainsi, entre avril et juin 2022, les hôtes français de logements près des vignes ont perçu un revenu médian de 1 590€.

J.R.